

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS nettoyant pour stores et parasols

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : HGS nettoyant pour stores et parasols
Utilisation du produit : Nettoie aisément et rapidement les stores, les parasols, etc., en tissu ou en matière synthétique.

Identification de la société/entreprise

Producteur : HG International b.v. **No de téléphone:** : +31 (0)36 54 94 700
Adresse : Damsluisweg 70 **Fax** : +31 (0)36 54 94 744
 1332 EJ Almere **Interner:** : www.hginternational.com


Pays : The Netherlands

Importateur : MARTEC HANDELS AG

Adresse : Seestrasse 199
 CH-8820 Wädenswill

No de téléphone: : +41.1.783.95.30/31 **Fax** : +41.1.783.95.49

Pays : Suisse

 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
 +41.01.251.51.51 24-h-Notfallnummer 145

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
Suisse				
Sodium alumino silicate	15630-89-4	239-707-6	15 - 30	Xi; 41
Percarbonate de sodium			15 - 30	O; 8 Xn; 22
Triphosphate de soude alcools, c13-15, ethoxyles	7758-29-4	231-838-7	5 - 15	Xi; 41
	64425-86-1	polymer	5 - 15	Xi; 36/37/38 Xn; 22 Xi; 41 N; 50
Carbonate de sodium	497-19-8	207-838-8	1 - 5	Xi; 36
Métasilicate de disodium	6834-92-0	229-912-9	1 - 5	C; 34 Xi; 37
Isotridécanol éthoxylé	69011-36-5	polymer	1 - 5	Xn; 22 Xi; 41
silicate de sodium subtilisine	1344-09-8	215-687-4	1 - 5	Xn; 22
	9014-01-1	232-752-2	0 - 1	Xi; 37/38, 41 42

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS nettoyant pour stores et parasols

Ce produit ne contient pas, à la connaissance du fournisseur, de substances dangereuses dans des quantités justifiant leur inscription dans la présente section, en accord avec la réglementation de l'Union Européenne et avec les réglementations nationales.

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : Xi; 41

Risques pour la santé : Risque de lésions oculaires graves.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Ingestion : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction : Employer un agent extincteur approprié pour étouffer les foyers d'incendie avoisinants.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit : Aucun danger particulier.

Non disponible.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂...), oxydes de soufre (SO₂, SO₃...), phosphates. Quelques oxydes métalliques.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS nettoyant pour stores et parasols

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si un préposé aux urgences n'est pas disponible, aspirer ou ramasser soigneusement le produit, puis le placer dans un contenant approprié aux fins d'élimination. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Éviter le contact avec les yeux. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.
- Utilisations spécifiques** : Non disponible.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
Suisse subtilisine	SUVA (Suisse, 11/2004). Notes: valeur non-provisoire Kurzeitgrenzwerte: 0,00006 mg/m ³ 15 minute(s). Forme: Toutes formes

Contrôles de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Utiliser des enceintes fermées, des systèmes de ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle techniques pour garder la quantité de particules aéroportées en-dessous du niveau recommandé. Si l'utilisation du produit génère des poussières, de la fumée ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise.
- Protection respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des manchettes ou des gants étanches et résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
>8 heure(s) (temps d'interférence): caoutchouc naturel (latex)
- Protection des yeux** : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Protection de la peau** : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS nettoyant pour stores et parasols

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Apparence

- État physique : Solide. (Poudre)
Couleur : Blanc.
Odeur : Inodore.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH : Non applicable
Point de fusion : 884°C (1623.2°F) selon les données de: sodium sulfate.
Point d'ébullition : Non disponible.
Point d'éclair : Non disponible.
Inflammabilité (solides, gaz) : Non applicable.
Caractéristiques d'explosivité : Non disponible.
Propriétés oxydantes : Non disponible.
Densité relative : 0.7 à 0.76 g/ml (20°C / 68°F)
Solubilité : Facilement soluble dans l'eau chaude.
Soluble dans l'eau froide.
Insoluble dans méthanol, éther diéthylique, n-octanol, acétone.

Autres informations

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité : Instable.
Conditions à éviter : Empêcher tout contact possible avec l'eau.
Matières à éviter : Très réactif avec les acides, les alcalins.
Produits de décomposition dangereux : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂...), oxydes de soufre (SO₂, SO₃...), phosphates. Quelques oxydes métalliques.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux : Gravement irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
Percarbonate de sodium	DL50	1034 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	2200 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	>2000 mg/kg	Cutané	Lapin
Triphosphate de soude	DL50	3120 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	3100 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	>4640 mg/kg	Cutané	Lapin
Carbonate de sodium	DL50	4090 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	6600 mg/kg	Orale	Souris

Date d'édition

22-11-2005.

Version

5.02

Page 4 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS nettoyant pour stores et parasols

Méta-silicate de disodium	Dlmin	714 mg/kg	Orale	man
	DL50	1153 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	770 mg/kg	Orale	Souris
Isotridécanol éthoxylé	Dlmin	250 mg/kg	Orale	Chien
	Dlmin	250 mg/kg	Orale	pig
	DL50	200 à 2000 mg/kg	Orale	Rat
silicate de sodium	DL50	1960 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	>4640 mg/kg	Cutané	Lapin
subtilisine	DL50	3700 mg/kg	Orale	Rat

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets nocifs divers : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
Percarbonate de sodium	Poisson (CL50)	96 heure(s)	70.7 mg/l
	Daphnie (CE50)	48 heure(s)	4.9 mg/l
Carbonate de sodium	LEPOMIS MACROCHIRUS (CL50)	96 heure(s)	300 mg/l
	DAPHNIA MAGNA (CL50)	96 heure(s)	500 mg/l
	DAPHNIA MAGNA (CL50)	24 heure(s)	265 mg/l
	Flore. (CE50)	72 heure(s)	1 à 10 mg/l
Isotridécanol éthoxylé	LEUCISCUS IDUS (CL50)	96 heure(s)	1 à 10 mg/l
	Invertébrés aquatiques. (CL50)	48 heure(s)	1 à 10 mg/l

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Classification des déchets : Non applicable.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux





:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS nettoyant pour stores et parasols

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1479	UN 1479, "dangerous goods in limited quantities of class 5.1", III, ADR (sodium percarbonate)	5.1	III		Numéro d'identification du danger 50 Quantité à déclarer 30 Remarques Dangerous goods in limited quantities
Classe ADN	1479	UN 1479, "dangerous goods in limited quantities of class 5.1", III, ADN (sodium percarbonate)	5.1	III		QD (Quantité à déclarer) ADN 30 Remarques Dangerous goods in limited quantities
Classe IMDG	1479	"dangerous goods in limited quantities of class 5.1" UN 1479, PG III (sodium percarbonate)	5.1	III		Programmes d'urgence ("EmS") F-A, S-Q Quantité à déclarer 30 Remarques Dangerous goods in limited quantities
Classe IATA-DGR	1479	"dangerous goods in limited quantities of class 5.1" UN 1479, PG III (sodium percarbonate)	5.1	III		-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS nettoyant pour stores et parasols

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de dangers :



Irritant

Phrases de risque : R41- Risque de lésions oculaires graves.

Phrases de sécurité : S2- Conserver hors de la portée des enfants.

S25- Éviter le contact avec les yeux.

S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S39- Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient :

Autres Réglementations CE : Non disponible.

Utilisation du produit : La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.
- Produit de consommation.

Avvertissements supplémentaires : Contient (subtilisine). Peut déclencher une réaction allergique.

Classification statistique de la CEE (code douanier) : 32089091

Information sur l'identification des composants : 15% ou plus, mais moins de 30%: zéolites, agents de blanchiment oxygénés. 5% ou plus, mais moins de 15%: agents de surface non ioniques. moins de 5%: phosphates, polycarboxylates, agents de surface anioniques;enzymes, azurants optiques.

Réglementations nationales

Suisse

Classe LRV (Ta-Luft) : Non disponible.

Classe de toxicité : 4

OFSP : 88850

Teneur en COV : Exonéré.

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : R8- Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R36- Irritant pour les yeux.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R42- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

Date d'édition

22-11-2005.

Version

5.02

Page 7 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS nettoyant pour stores et parasols

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : O - Comburant
C - Corrosif
Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement.

Autres informations : Non disponible.

Commentaires lors de la révision : Non disponible.

Historique

Date d'impression : 22-11-2005.

Date d'édition : 22-11-2005.

Version : 5.02

Vérfié par T. Rutgers.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Version 5.02

Page 8 de 8